

# **REGLEMENT SPORTIF 2018 (UFOLEP 35 et TESA)**

## **CODE DU SPORTIF**

Etre sportif, c'est :

- s'engager à connaître les règles du jeu
- respecter les décisions des officiels
- respecter les adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- être exemplaire, généreux et tolérant

### **Page 2 :**

**1/ GENERALITES**

**2/ CONTROLES**

**3/ DIRECTEUR DE COURSE**

### **Page 3 :**

**4/ DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

**5/ CIRCUIT**

### **Page 4 :**

**6/ CODE DE BONNE CONDUITE DU PILOTE**

**7/ REGLES COMMUNES AUX VEHICULES**

## 1/ GENERALITES

Activité ouverte à tous les pilotes (féminins et masculins pour toute catégorie).

Conditions de participation aux épreuves UFOLEP (validité de la licence).

- 30 jours pour une épreuve nationale.

- 8 jours pour une épreuve régionale ou départementale.

Tout pilote devra respecter le règlement particulier de l'épreuve et/ou du trophée.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire B ou de son attestation CAA pour les pilotes mineurs.

Tout pilote en suspension de permis de conduire ne pourra pas participer à une épreuve.

*Les pilotes 16-18 ans ne seront plus exonérés du règlement des frais d'engagement et seront classés dans leurs trophées, ils pourront ainsi être qualifiés pour la finale nationale, exclusivement sur monoplace, non soumis à carte grise en circuit fermé et homologué avec motorisations : 2 CV 602 d'origine en Kart-cross et buggy 2CV.*

Le même véhicule doit être utilisé pendant la durée de l'épreuve.

Il ne peut y avoir qu'un seul pilote par véhicule et par course dans la même catégorie.

## 2/ CONTROLES

Administratif :

Le jour de la manifestation, le pilote doit se présenter en personne au contrôle administratif avec son permis de conduire (ou son CAA pour les pilotes mineurs), sa licence, **son passeport technique accompagné de sa vignette sécurisée**, sa fiche pilote et sa confirmation d'inscription.

**La fiche pilote doit être accompagné de son timbre millésimés et être (agrafée)** au passeport lors des contrôles, elle est indissociable, elle est la carte d'identité sportive, elle sert à noter les sanctions pour conduite dangereuse sur les épreuves (seul le directeur de course est habilité à noter les sanctions). Le renouvellement de la fiche pilote se fait lorsque la précédente est complète. Dans ce cas, la fiche complète doit être remise au club d'appartenance.

Technique :

Le pilote doit se présenter **seul** au contrôle technique avec son véhicule, son passeport, sa fiche pilote, sa licence et la revue technique du moteur.

Le contrôle technique se déroule en parc fermé, tout véhicule contrôlé ne peut quitter le parc pilote avant la fin de la compétition (sauf abandon ou décision du directeur de course).

Il appartient au pilote de présenter à tout moment un véhicule conforme à la réglementation, **son engagement à l'épreuve est une déclaration implicite de conformité.**

## 3/ DIRECTEUR DE COURSE

Il assure le bon déroulement de l'épreuve (du début du contrôle administratif jusqu'à la fin de la remise des récompenses) en coordonnant les moyens mis à sa disposition.

Sur chaque manifestation, au moment du briefing, il doit faire un rappel de la signification des drapeaux et de leur usage.

**Il définit les emplacements, l'équipement et les fonctions des officiels. Il s'assure de leurs émargements sur la feuille de présence.**

**Les commissaires veillent au respect des règles fixées dans un but principal de sécurité avec impartialité.**

**Les décisions des commissaires, de la direction de course et du jury sont souveraines.**

Une sanction prise sur une épreuve devra être transmis à la commission auto de l'UFOLEP 35, ainsi que le compte rendu de l'épreuve.

Tous les officiels sont susceptibles de subir un contrôle d'alcoolémie.

En fin de saison, lors de la remise des prix, les officiels ayant participé à **au moins à 3 épreuves** des trophées seront conviés gratuitement au repas (**la feuille d'émargement faisant foi**).

## 4/ DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Dans le cas où il y aurait moins de 5 pilotes dans une catégorie, ils seraient rattachés pour la journée à une autre catégorie.

Pour chaque manche, le nombre de pilotes admis est fonction de la longueur du circuit et précisé au règlement particulier de l'épreuve et dans l'arrêté d'homologation préfectoral. Chaque pilote effectuera 3 manches de 5 tours minimum, l'arrivée est jugée par le drapeau à damiers et le classement est établi par le chronométrage électronique.

Les réclamations sont recevables par le directeur de course dans les 15 minutes suivant l'arrivée d'une série. En fin de journée, les résultats sont affichés, les contestations sont recevables dans les 30 minutes qui suivent.

Le matériel Ufolep35 est géré par Jean-Claude SAGET et Jean-Pierre ROUZE (Talkies walkies, onduleur, modem Chronolec, éthylotest et flèches de signalisation).

## 5/ CIRCUIT

### **Accès :**

Seuls les officiels, bénévoles reconnus et secours, identifiés (tenues, brassards badges....) ont le droit d'être dans l'enceinte de la piste, celle-ci débute dès l'entrée de la pré-grille et se termine à l'entrée du parc coureur.

Les postes commissaires doivent être numérotés, [présence de deux extincteurs minimum de type poudre ABC 6kg dans chaque poste.](#)

### **Grille de départ :**

Les officiels qui positionnent les pilotes en grille ou pré-grille doivent être de préférence des contrôleurs techniques, ils ont un regard sur les véhicules (harnais pas serré, feux, tenue du pilote).

Un commissaire de piste, désigné par le directeur de course est affecté au départ.

### **Procédure d'utilisation des feux :**

1/ lors de la mise en place sur la grille, le feu est éteint.

2/ quand tous les véhicules sont placés, l'officiel désigné muni d'un drapeau vert levé, traverse devant la première rangée afin de vérifier que les pilotes sont prêts. Ceci marque le début de la procédure de départ. Les véhicules ne doivent plus bouger.

3/ le préposé au feu allume le feu rouge, le panneau « **MOTEUR** » suivi de « **5 secondes** » reste sur le bord de la piste.

4/ le départ est effectif quand le feu est éteint (temporisation à l'appréciation du préposé, 1 à 5 secondes).

### **Parc pilote :**

Afin de faciliter le service de dépannage, les allées, les axes doivent être identifiés par des numéros ou un code de couleur.

Chaque pilote devra avoir dans son stand visible un extincteur de type ABC 6kg minimum contrôlé à moins d'1 an, [la règle est : un véhicule concurrent = un extincteur.](#)

## 6/ CODE DE BONNE CONDUITE DU PILOTE

### **Comportement :**

Les pilotes doivent rouler au pas, casqués et harnachés que ce soit dans le parc coureur ou sur les liaisons de sortie de piste.

Les pilotes doivent se présenter aux essais comme en course en tenue réglementaire.

**Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs. Il est également responsable des propos et commentaires tenus sur les réseaux sociaux et doit en être modérateur.**

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :**

Chaque pilote devra disposer d'une bâche sous son véhicule, obligation de ramener ses poubelles et laisser son emplacement propre.

### **Briefing :**

Tout pilote doit y être présent avec sa licence, l'émargement par catégorie est obligatoire.

**L'absence au briefing entraînera automatiquement l'exclusion du pilote pour la journée.**

### **Sanctions :**

Tout concurrent dont l'attitude, soit en cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrect par des propos ou des actes, sera classé dernier de l'épreuve et sera passible de sanctions ultérieures.

Ces mêmes sanctions seront appliquées au pilote si les faits reprochés sont dus à un accompagnateur.

*Vitesse excessive, équipement incorrect : 10 secondes*

*Faux départ : 10 secondes (pas de remise en grille)*

### **Contrôle d'alcoolémie :**

Un contrôle caractérisé par un taux d'imprégnation supérieur à 0,25 mg par litre d'air expiré entraîne l'exclusion immédiate du pilote pour la manche à venir, il quittera son véhicule qui sera retourné à son stand par le dépannage ; ce pilote sera contrôlé au départ d'une éventuelle autre manche ou finale.

Un pilote refusant le contrôle par un officiel tombera sous l'application stricte de la règle nationale, c'est-à-dire : contrôle d'alcoolémie par le corps médical et rapport du directeur de course à la fédération avec demande de suspension de la licence.

**Abandon :**

Par respect pour les officiels du pointage et par transparence vis-à-vis des assurances, le pilote abandonnant l'épreuve doit signifier et signer son abandon à la table de pointage. **Sinon le pilote se verra retirer les points acquis lors de cette épreuve.**  
Il est interdit, aux personnes extérieures au pointage, de stationner dans le local.

## **7/ REGLES COMMUNES AUX VEHICULES**

**Ordre de passage aux chronos**

Organisé de manière aléatoire.

**Bruit :**

Tous les véhicules seront obligatoirement équipés d'un silencieux efficace.

Le bruit ne doit pas dépasser une limite de 100 Db et ceci à aucun moment et en aucun lieu.

**Transpondeur :**

Le transpondeur devra être placé :

- Pour les PROTOS et TOURISME : dans le passage de roue avant droit ou gauche du véhicule situé en arrière de l'axe des roues avant.
- Pour les MONOPLACES : sur la carrosserie, visible.

Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de mauvais fonctionnement, aucun point ne lui sera attribué. Le fonctionnement du transpondeur peut-être testé avec une pile 9V uniquement le samedi (voir avec le pointage).

**Numéros :**

Les numéros doivent apparaître aux endroits, tailles et couleurs précisés par les règlements techniques de chaque catégorie, ils **doivent être nettoyés pour l'accès en pré grille.**

**Boite de vitesse :**

Tout véhicule pourra subir un test à tout moment de la course: le véhicule devra passer sur des rouleaux et ne pas en sortir.

**Équipement du pilote :**

L'équipement du pilote conforme à la réglementation.

**SIEGE ET APPUIE-TETE**

Le siège baquet est obligatoire en TOURISME.

**Tout véhicule peut- être mis en parc fermé en sortie de manche ou en finale sur simple demande du directeur de course.**